



Ordre du jour TC urgente : Crise sanitaire liée au covid-19, Filière G2M-AGEPS, Gestion des papiers buvard

Ordre du jour :

- Circuit des ordonnances AGEPS (ordonnances informatisées)
- Papiers buvard pour surveillance des taux pour PCU et Leucinose
- Retour courrier des résultats par les cliniciens et les diététiciens
- Activité de dépistage des CRDN : un mot des experts

Présents à la réunion:

Véronique Berth, Pierre Broué, Brigitte Chabrol, David Cheillan, Sandy Courapied, Florent Cottin, Pascale de Lonlay, Aline Dernis, Laetitia Domineghetti, Emilie Figueiredo Alain fouilloux, Laurent François, Franck Huet, Azza Khemiri, François Labarthe, Nadia Meddour, Karine Mention, Manuel Schiff, Magali Barth, Claire Belloche

Compte rendu :

1- Gestion des ordonnances par l'AGEPS

A partir du 1^{er} Avril grève annoncée de la poste d'après les sources du groupe dépistage.

Circuit exceptionnel durant la crise sanitaire :

Mise en place par l'AGEPS d'une boîte mail dédiée à la réception des ordonnances. Attention il faudra structurer les demandes et distinguer ce qui est urgent de ce qui ne l'est pas.

Les **mails pour les ordonnances doivent obligatoirement provenir des médecins et diététiciens des CRMRS et CCMRS**

- Pour les PCUs, le rythme des ordonnances est inchangé : 1 tous les 3 mois = 1 ordonnance pouvant délivrer 1-2 ou 3 mois en une seule livraison
- Pour les maladies hors PCU, 1 ordonnance par mois.

Les prescriptions urgentes devront être traitées comme habituellement après appel d'un pharmacien de l'unité (le mail ne peut avoir de graduation du caractère d'urgence).

Une procédure et une lettre patient vont être faits par l'AGEPS.

Points livraison et approvisionnement des produits :

◆ Livraison

Rassurer les patients concernant la livraison des produits. La livraison est effectuée par des transporteurs autres que la Poste : La livraison suivra le circuit habituel avec le choix de la livraison par les patients (Officine ou livraison à domicile)

◆ Approvisionnement au niveau de l'AGEPS

Difficultés d'approvisionnement en raison de ruptures liées à la surconsommation de certains aliments hypoprotidiques.

En cas de rupture :

- d'aliments et produits hypoprotidiques : les ordonnances sont honorées partiellement et les colis envoyés sans délai,
- de mélanges d'acides aminés : les ordonnances (acides aminés + aliments hypo) sont bloquées et mis en attente jusqu'au réapprovisionnement en mélanges d'AA (retard de 2 à 3 jours).

C'est la livraison du mélange des acides aminés qui fait foi, de façon à ne réaliser qu'un seul envoi.

Procédure à établir par l'AGEPS :

◆ **Organisation de la dématérialisation durant la crise**

Etablir un modèle d'email avec item caractérisant l'urgence

Réception du mail à j0

Traitement à j+1

Envoi à j+2

Avec une phase de transition ordonnance papier – mail

La procédure sera mise en place par l'AGEPS au cours de la semaine prochaine

L'AGEPS préparera une lettre type à destination des patients des CRMRs et des CCMRs pour les rassurer sur la livraison des produits

- ◆ Les CRMRs et les CCMRs préparent une liste de diffusion avec les adresses mails des patients concernés.
- ◆ **Diffusion via le mailing filière et le site internet G2M** de la procédure et de la lettre type de la part de l'AGEPS aux coordonnateurs des CRMR ET CCMR et aux diététiciens
- ◆ **Procédure crise sanitaire est maintenue jusqu'à nouvel ordre. Une TC sera organisée le mois prochain (4 Mai 2020 à 14h) pour voir si maintien ou réforme de la procédure**
- ◆ **Mise en place d'un Doodle Filière-AGEPS pour l'organisation d'un circuit de routine d'ordonnances informatisées**

2- Pour le suivi ambulatoire des patients PCU et leucine

Plusieurs solutions à adopter au cas par cas, en fonction des patients et des possibilités locales de chaque centre

- ◆ Soit envoi du buvard par un transporteur privé (frais plus élevés, à la charge des patients). Liste des bureaux de poste fonctionnels de la région, ce système ne pourra être maintenu en cas de la grève annoncée pour le 1^{er} Avril.
- ◆ Soit un dépôt du buvard :
 - à l'hôpital de proximité (sous condition d'autorisation d'accès en période de confinement), puis coursier de l'hôpital,
 - au niveau des maternités, en vue de son intégration dans le circuit des buvards de dépistage.
- ◆ Soit toute solution locale efficace.

Durant toute la période de confinement, il est conseillé de :

- De se limiter aux prélèvements de suivi des patients PCU nouvellement diagnostiqués et aux femmes enceintes ; cette démarche sera expliquée aux patients et encadrée par les médecins et les diététicien-ne-s. Pour les leucinoses, voir au cas par cas.
- Les patients concernés doivent se rapprocher de leurs CRM et CCMR pour s'informer des solutions prévues par le centre en fonction de sa localisation ou les diététiciens pourront les informer directement.

3- Retour des résultats

Le rendu des résultats se fera par mail.

4- Point info dépistage néonatal

La SFDN fera un communiqué qui sera relayé par la filière G2M concernant la procédure à adopter pour l'acheminement des buvards de dépistage.

Madame Diane Dufour, biologiste du CRDN, nous fera un retour suite à sa réunion avec la DGS et la DGOS ce jour.